## Titres-Restaurant

## L'UNSA entend dynamiser la part employeur!



L'UNSA-Ferroviaire, par ses multiples démarches, a initié l'expérimentation des Titres-Restaurant à la SNCF, puis la future extension au sein du Groupe Public Ferroviaire.

L'UNSA, début 2015, a sollicité seule la Direction de l'Entreprise SNCF afin de mener une étude de faisabilité concernant la dotation des Titres-Restaurant. Avec seulement 10 % des salariés pouvant potentiellement fréquenter les cantines SNCF, cette initiative fut plébiscitée par le plus grand nombre. En réponse, la Direction proposa une phase expérimentale au sein d'un panel d'agents à l'INFRA. Forte de ce succès, l'UNSA négocia et valida leurs inscriptions au sein de l'accord collectif d'intégration RFF/SNCF; dès octobre 2016, les Titres-Restaurants seront dès lors ouverts aux agents SNCF, sous conditions (1).

(1) Mesure réservée aux salariés dépourvus d'allocation de panier, situés à plus de 10 minutes à pied d'un site de restauration d'Entreprise SNCF, avec coupure entre deux séances de travail. Valeur faciale 7 € financée à 50 % par la SNCF.





erroviaire

Paris, avril 2016



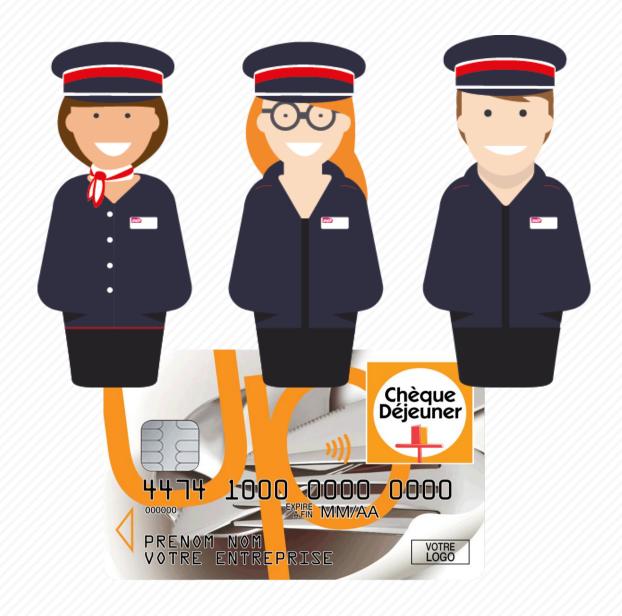
56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS

Tél: 01 53 21 81 80 • Fax: 01 45 26 46 65 • federation@unsa-ferroviaire.org



## Titres-Restaurant 5005





Déjà réalité pour certains(nes), l'UNSA-Ferroviaire entend dynamiser la part employeur et élargir les Titres-Restaurant au plus grand nombre, dans les 3 ÉPIC SNCF.

